

N° 263 • octobre 2003

*Au-delà du maintien des personnes âgées à domicile grâce au soutien de leurs proches et des services d'aide ou de soins, les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) ont vocation à accueillir une fraction significative d'entre elles, notamment les moins autonomes. En effet, d'après l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance, ce sont désormais les personnes les plus âgées et les plus dépendantes qui résident dans ces établissements. Ces établissements d'hébergement pour personnes âgées regroupent les maisons de retraite, qui offrent les capacités d'accueil les plus importantes (environ 60 % des places), les logements-foyers (25 % des places), et les unités de soins de longue durée des hôpitaux (près de 15 % des places). Ils disposaient en moyenne en 2002 de 150 places installées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, avec globalement « des taux d'équipement » plus élevés dans les départements du nord de la France. Le secteur public, qui concentre 60 % des places installées, dispose en moyenne de 91 places pour 1 000 personnes âgées et les établissements privés de 60 places. Dans les départements, le poids respectif des établissements relevant des deux secteurs est très variable.*

*La répartition géographique des places entre les trois catégories d'établissements – maisons de retraites, logements-foyers et unités de soins de longue durée – accuse également de fortes disparités. Plusieurs départements cumulent par exemple un faible nombre de places installées au regard de leur population de 75 ans ou plus dans au moins deux catégories d'établissements. Entre 1996 et 2002, l'augmentation du nombre de places en établissements a été en moyenne de 1 % par an, sachant que la population des personnes âgées de 75 ans ou plus a crû d'environ 3 % par an en métropole. Cette décroissance, observée dans la quasi-totalité des départements, du nombre de places en EHPA pour 1 000 habitants âgés de 75 ans ou plus est à mettre en regard des gains d'espérance de vie sans incapacité ou dépendance lourde, qui permettent plus longtemps le maintien à domicile.*

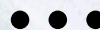
**Annie MESRINE**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES

## Les places dans les établissements pour personnes âgées en 2001-2002

L'accueil des personnes âgées, notamment des personnes dépendantes, dans des établissements adaptés à leurs besoins, est un aspect important de leur prise en charge, à côté des aides au maintien à domicile qui proviennent à la fois de la famille et des proches et des services d'aide ou de soins. D'après l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance réalisée sous l'égide de l'INSEE, ce sont principalement désormais les personnes les plus âgées et les plus dépendantes qui résident dans les établissements, l'âge moyen d'entrée dépassant par exemple 83 ans pour les femmes (encadré 1). Il s'agit ici de faire le point, à partir des derniers éléments statistiques disponibles, sur les capacités d'hébergement en établissement et de fournir des indications sur les évolutions qui ont eu lieu au cours des dernières années.

Les établissements d'hébergement pour les personnes âgées regroupent essentiellement des maisons de retraite, catégorie la plus nombreuse (6 500), des logements-foyers (3 000), auxquels s'ajoutent les unités de soins de longue durée situées dans les hôpitaux (1 100). Ces établissements réalisent





**E•1****Les personnes âgées vivant en établissement, d'après l'enquête HID**

*Selon l'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance », près de 480 000 personnes de 60 ans et plus vivaient en France, fin 1998, en maisons de retraite ou en unités de soins de longue durée, hors logements-foyers, soit presque 4 % de cette classe d'âge. Entre 60 et 64 ans, moins de 1 % y résident contre 44 % des personnes de 95 ans ou plus. Sur l'ensemble des personnes âgées vivant dans ces établissements environ 200 000 sont considérées comme peu ou pas dépendantes (classées en GIR 5 ou 6).*

*Les femmes sont en proportion plus nombreuses en établissement, hors logements-foyers, qu'à domicile, et elles sont en moyenne plus âgées que les hommes : l'âge moyen des résidents en 1998 est de 85 ans pour les premières et de 79 ans et demi pour les seconds. Au total, les deux tiers des résidents des maisons de retraite et unités de soins de longue durée sont des femmes âgées de 75 ans ou plus. Le veuvage est beaucoup plus fréquent chez les femmes, avec 75 % de veuves contre 43 % de veufs, ainsi que chez les personnes plus âgées. Les hommes entrent en établissement plus jeunes que les femmes. La moitié des femmes sont entrées en maison de retraite ou unité de soins de longue durée après 83 ans. La moitié des hommes sont entrés en maison de retraite après 76 ans ou en unité de soins de longue durée après 78 ans.*

*Toujours d'après l'enquête HID, on estime que 69 % des personnes classées en GIR 1 et 49 % de celles classées en GIR 2 vivent en établissement (hors logements-foyers). Pour les niveaux de dépendance moins élevés, la part des résidents en établissement décroît : 32 % de ceux relevant du GIR 3 et 12 % de ceux en GIR 4.*

*Les services de soins de longue durée accueillent une population globalement plus dépendante que celle hébergée dans les maisons de retraite aussi bien en termes de dépendance physique sévère que de dépendance d'origine psychique. En unité de soins de longue durée, les résidents déclarent plus souvent être touchés par des incapacités qu'en maison de retraite, et ce quel que soit leur âge, avec en moyenne 10 incapacités.*

essentiellement un hébergement de longue durée. Les logements-foyers offrent un peu moins de 160 000 places, les maisons de retraite un peu plus de 430 000, les soins de longue durée un peu moins de 84 000 lits.

La répartition sur le territoire du nombre de places installées, rapportées à la population des 75 ans ou plus, est retracée à partir de deux sources : l'enquête SAE 2001 pour les unités de soins de longue durée et une extraction en 2002 du répertoire des établissements FINESS pour les autres établissements (encadrés 2 et 3). L'analyse géographique de ces données montre que l'implantation des établissements est différenciée selon les départements, aussi bien par catégorie que par statut juridique.

**En moyenne 150 places en établissement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus**

En 2002, le nombre de places en établissements pour personnes âgées (logements-foyers, maisons de retraite, unités de soins de longue durée) est en moyenne, en métropole, de 152 places installées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, et de 151 places pour la France entière (tableau 1).

Dans la moitié des départements français, le taux « d'équipement » en places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est compris entre 31 et 152 places pour 1 000 habitants âgés, dans l'autre moitié il varie entre 153 et 269 (carte 1).

Le sud de la France métropolitaine est globalement moins bien équipé que le nord.

Les départements dont le nombre de places est le plus faible englobent les départements d'outre-mer et, en métropole, se situent essentiellement dans quatre régions, dont trois au sud : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et en Île-de-France (Paris et les départements limitrophes). À l'inverse, les départements qui comptent le nombre de places le plus élevé relativement à leur population âgée se situent quant à eux essentiellement dans cinq régions, à l'ouest et à l'est : en Pays de la Loire, Haute-Normandie, Basse-Normandie, en Rhône-Alpes et en Alsace.

**E•2****Les sources et les concepts**

*Le nombre de lits installés en soins de longue durée est issu des enquêtes SAE 1996 et 2001 (statistiques annuelles des établissements de santé, situation au 31/12/1996 et au 31/12/2001).*

*Le nombre de places installées en maisons de retraite et logements-foyers est issu d'une part de l'enquête EHPA pour les données de 1996 (enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, situation au 31/12/1996), d'autre part du répertoire FINESS des établissements sanitaires et sociaux pour les données de 2002 (extraction au 30/08/2002). Le répertoire FINESS est mis à jour en continu, toutefois les délais d'actualisation peuvent varier d'un département à l'autre. L'enquête EHPA 2003 recueillera auprès des établissements le nombre de places installées au 31 décembre 2003.*

*Le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus par département au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et 2001 est estimé par l'INSEE à partir des effectifs aux recensements de 1990 et 1999, de l'état civil et d'une estimation des flux migratoires, d'assez faible ampleur dans cette classe d'âge.*

*Le nombre de places installées pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus ou « taux d'équipement » en places d'EHPA met en regard un nombre de places et un nombre de personnes susceptibles d'y recourir. Son utilisation repose sur plusieurs hypothèses. La première a trait au choix de la population de référence. En l'absence de données départementales concernant la population âgée dépendante, le taux d'équipement est calculé en utilisant comme référence la population générale : les habitants âgés de 75 ans ou plus. La population générale permet d'approcher les écarts attendus de la demande sur les équipements, en faisant l'hypothèse que la proportion des personnes âgées dépendante est relativement uniforme d'un département à l'autre et que la demande est ainsi proportionnelle à la taille de la population des 75 ans ou plus du département. Or cette hypothèse est évidemment à prendre avec prudence compte tenu des disparités territoriales de santé et de mortalité, disparités qui doivent également exister en termes de dépendance même si aucune étude à l'heure actuelle ne permet de les apprécier. Par ailleurs, les personnes dépendantes ne souhaitent pas toutes être accueillies par ce type de structures, l'arbitrage entre maintien à domicile et institutionnalisation faisant intervenir de nombreux facteurs individuels autres que la dépendance ou des facteurs d'organisation de la prise en charge de la dépendance (services).*

*Une deuxième hypothèse implicite s'appuie sur l'idée que l'équipement du département a vocation à être utilisé essentiellement par la population dudit département. Le taux d'équipement ne tient donc pas compte de l'existence de flux entre le département du domicile et celui de l'établissement.*

### **Le secteur public regroupe 60 % des places installées**

Les taux d'équipement observés en places d'EHPA par département sont la résultante d'implantations différenciées des établissements publics et privés.

Les établissements publics représentent, au niveau national, 60 % des places installées en EHPA, contre 40 % pour le secteur privé (tableau 1). Au niveau départemental, le poids respectif des établissements relevant des deux statuts est très variable. Par exemple, les établissements publics concentrent plus de 90 % des places installées en Haute-Vienne et en Meuse. En Haute-Corse, par contre, les établissements privés en regroupent plus de 80 %.

Le nombre de places en EHPA à statut public est, en moyenne pour la France entière, de 91 places installées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. Pour la moitié des départements, il est compris entre 12 et 101 places pour 1 000 habitants âgés, pour l'autre moitié, il varie entre 102 et 195 places (carte 2).

Le nombre de places installées en EHPA à statut privé est, quant à lui, en moyenne de 60 places pour 1 000 personnes âgées. Dans la moitié des départements, ce taux est compris entre 9 et 49 places pour 1 000 habitants âgés, dans l'autre moitié entre 50 et 117 (carte 3).

Le pourtour méditerranéen, l'Île-de-France, une partie de l'Alsace et de la Lorraine ont, comparativement à la moyenne, des taux d'équipement plus faibles pour les places en établissements publics ; en revanche ils sont plutôt bien pourvus en établissements privés, comparés au reste de la France (cartes 2 et 3). À l'inverse, la Bretagne présente par exemple une plus forte implantation d'établissements publics que la moyenne, alors que la part des établissements privés y est relativement moins importante.

### **Une répartition contrastée des places selon les catégories d'établissement**

Outre les disparités quant au statut juridique des établissements, il existe également de fortes disparités géographiques quant à l'implantation des différentes catégories d'établissements.

Si, en moyenne, les maisons de retraite représentent plus de 60 % des places en établissements, les logements-foyers 25 % et les unités de soins de longue durée un peu moins de 15 %, la répartition par catégories d'établissements est très variable selon les départements, avec des situations limites comme à la Réunion (95 % de places en maisons de retraite et aucune en logements-foyers), en Guadeloupe (60 % de places en unités de soins de longue durée), et en Vendée (60 % de places en logements-foyers et 30 % en maisons de retraite).

Le nombre de places en logements-foyers est en moyenne de 37 places installées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. Quarante-neuf départements ont un taux compris entre 0 et 29 places pour 1 000 habitants âgés, cinquante et un entre 30 et 121 (carte 4).

Le nombre de places en maisons de retraite est, quant à lui, de 95 places installées en moyenne pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. Dans la moitié des départements, ce taux est compris entre 7 et 99 places pour 1 000 habitants âgés, dans l'autre moitié entre 100 et 178 (carte 5).

Enfin en unités de soins de longue durée, le nombre de places est en moyenne de 19 places pour 1 000 personnes âgées. Quarante-neuf départements ont entre 1 et 19 places pour 1 000 habitants âgés, et cinquante et un entre 20 et 44 places (carte 6).

En proportion de la population âgée, le centre de la France est, comparé au reste du territoire métropolitain, assez peu équipé en places de logements-foyers, mais assez bien pourvu en places de maisons de retraite et plutôt bien en places d'unités de soins de longue durée.

Paris et les départements limitrophes sont au contraire, au regard de leur population de 75 ans et plus, relativement peu pourvus en places de maisons de retraite, mais bien pourvus en places de logements-foyers. Paris est en outre le seul département de la région parisienne à apparaître relativement bien doté en places d'unités de soins de longue durée (taux de 32 pour 1 000 habitants âgés), mais ceci tient en partie à un artefact. En effet, les lits des soins de longue durée publics sont comptabilisés dans le département d'implantation de l'entité juridique de rattachement, alors qu'ils peuvent concerner une population plus large. En particulier, tous les établissements de l'Assistance Publique-

3

#### **E•3**

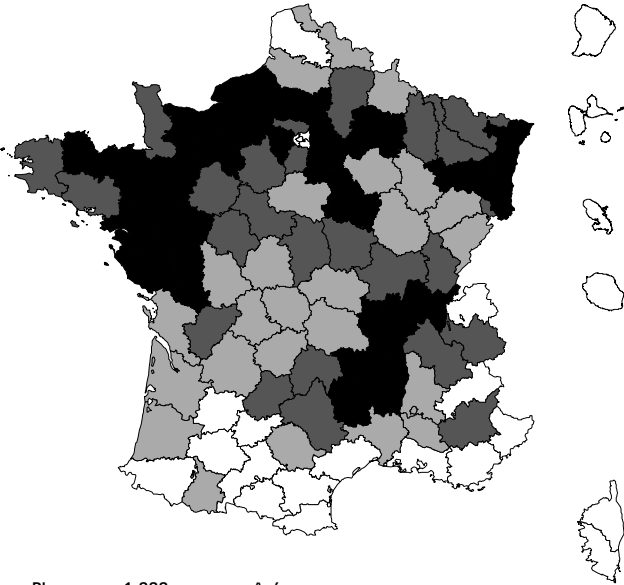
### **Les établissements d'hébergement pour personnes âgées**

*Selon les enquêtes, les logements-foyers sont considérés comme des établissements hébergeant des personnes âgées (enquêtes EHPA de la DREES) ou comme des logements autonomes non distingués des logements « ordinaires » (enquêtes ménages de l'INSEE ou recensements).*

*Les établissements médicalisés ont vocation à accueillir des personnes lourdement dépendantes. L'existence de section de cure médicale ou, depuis la mise en œuvre de la réforme de la tarification, la signature d'une convention tripartite peut déclencher des financements supplémentaires de l'assurance maladie. Les logements-foyers accueillent essentiellement des personnes autonomes ou très peu dépendantes. Les maisons de retraite publiques sont majoritairement médicalisées, celles à but non lucratif sont moins nombreuses à l'être, les moins fréquemment médicalisées étant celles à but lucratif. Les unités de soins de longue durée, le plus souvent rattachées à des hôpitaux, accueillent des personnes souvent très dépendantes. D'après l'enquête HID, au sein des établissements pour personnes âgées, ce sont les services de soins de longue durée des hôpitaux qui accueillent la population la plus dépendantes (25 % des personnes évaluées en GIR 1 et 88 % de celles relevant des GIR 1 à 4). Dans les maisons de retraite, selon la présence ou non d'une section de cure médicale et le statut public ou privé de l'établissement, la part des personnes en GIR 1 varie de 4 % à 10 % et celle de l'ensemble des personnes classées en GIR 1 à 4 de 39 % à 61 %.*

*Les logements-foyers ont une capacité moyenne de 52 places, qui varie peu selon le statut juridique de l'établissement. La capacité moyenne des maisons de retraite, en revanche, varie sensiblement selon le statut : elle est de 52 places pour celles à but lucratif, 60 pour celles à but non lucratif et 79 pour les maisons de retraite publiques (FINESS). Les établissements de soins de longue durée ont une capacité moyenne de 70 places.*

**C.01** nombre de places en établissements hébergeant des personnes âgées (pour 1000 habitants de 75 ans ou plus)

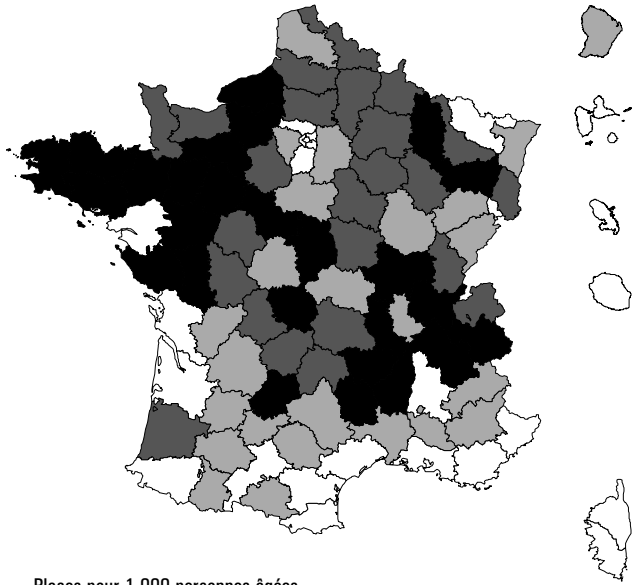


Places pour 1 000 personnes âgées

- 179 à 269
- 153 à 179
- 127 à 153
- 31 à 127

Sources : SAE 1996 et 2001 ; EHPA 1996 ; FINESS (extraction au 30/08/2002) ; INSEE ; Calculs DREES

**C.02** nombre de places en établissements publics (pour 1000 habitants de 75 ans ou plus)



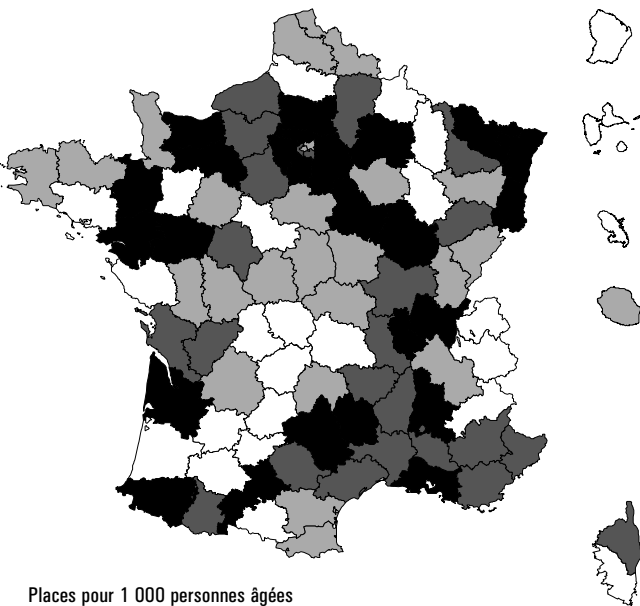
Places pour 1 000 personnes âgées

- 119 à 195
- 102 à 119
- 72 à 102
- 12 à 72

Sources : SAE 1996 et 2001 ; EHPA 1996 ; FINESS (extraction au 30/08/2002) ; INSEE ; Calculs DREES

4

**C.03** nombre de places en établissements privés (pour 1000 habitants de 75 ans ou plus)

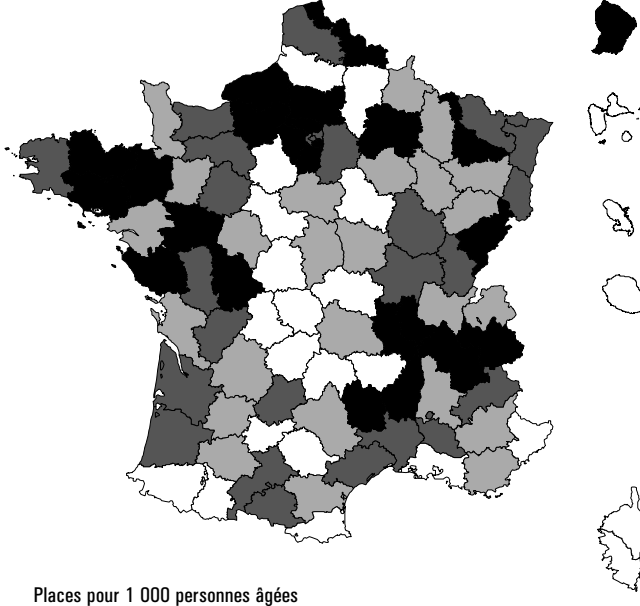


Places pour 1 000 personnes âgées

- 72 à 117
- 50 à 72
- 37 à 50
- 9 à 37

Sources : SAE 1996 et 2001 ; EHPA 1996 ; FINESS (extraction au 30/08/2002) ; INSEE ; Calculs DREES

**C.04** nombre de places en logements-foyers (pour 1000 habitants de 75 ans ou plus)



Places pour 1 000 personnes âgées

- 47 à 121
- 30 à 47
- 20 à 30
- 0 à 20

Sources : SAE 1996 et 2001 ; EHPA 1996 ; FINESS (extraction au 30/08/2002) ; INSEE ; Calculs DREES

Hôpitaux de Paris, les Hospices civils de Lyon et l'Assistance Publique de Marseille sont comptés respectivement dans les départements de Paris, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, ce qui majore les taux d'équipement apparents en soins de longue durée de ces départements.

Plusieurs départements cumulent une faiblesse relative de leur nombre de places installées (rapporté à la population de personnes de 75 ans ou plus) dans au moins deux des catégories d'établissements. Dix départements, dont deux en outre-mer et trois en région parisienne, appartiennent, pour au moins deux de ces catégories d'établissements, au quart des départements les moins bien équipés : les Alpes-Maritimes, l'Ariège, les Pyrénées-Atlantiques, le Tarn-et-Garonne, la Corse-du-Sud, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, la Guadeloupe et la Guyane. Cinq départements, dont deux en outre-mer, se trouvent en outre classés, pour chacune des trois catégories d'établissements, dans le quart des départements les moins bien équipés : les Bouches-du-Rhône, les Py-

renées-Orientales, la Haute-Corse, la Martinique et la Réunion.

### Les évolutions observées entre 1996 et 2002

Depuis 1996, l'évolution sur l'ensemble du territoire des places en établissement a été moins rapide que celle de la population âgée de 75 ans ou plus. En effet, entre 1996 et 2001, la population des 75 ans ou plus a augmenté en moyenne de 3% par an en métropole. Dans le même temps, le nombre de places offertes par les établissements a augmenté en moyenne d'environ de 1%. Le nombre de places pour 1 000 personnes âgées a ainsi globalement diminué, poursuivant la tendance observée entre 1994 et 1996 <sup>1</sup>. Rapporté à la population des personnes âgées de 75 ans ou plus, le nombre moyen de places en métropole, qui était en 1996 de 166 places pour 1 000 habitants âgés de 75 ans ou plus, a ainsi décliné d'environ 8 % en six ans <sup>2</sup>.

Il faut bien sûr tenir compte, pour interpréter ce résultat, du fait que le besoin

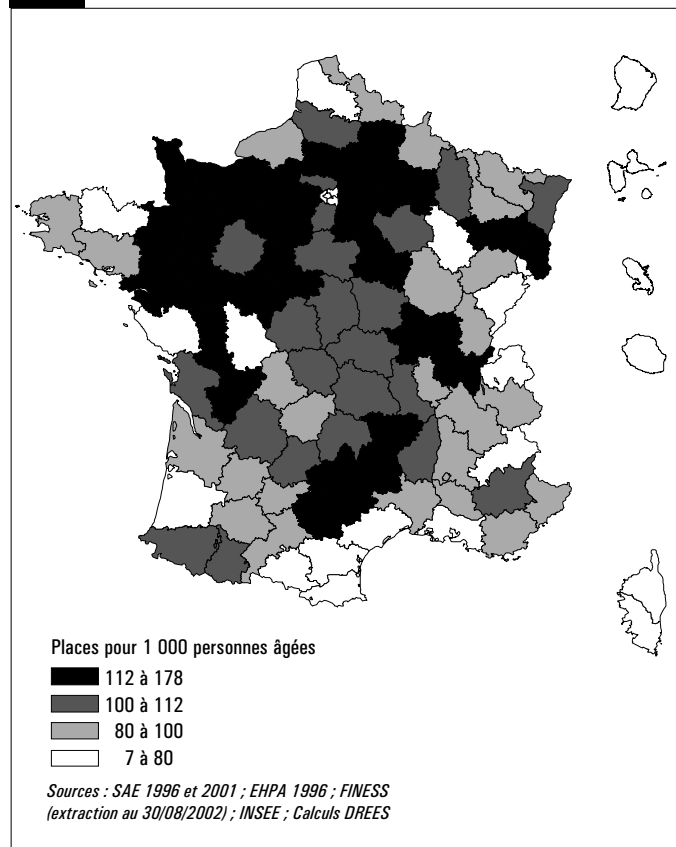
de prise en charge est lié, non à l'âge en tant que tel, mais au degré de perte d'autonomie. D'une part, la prise en charge des personnes âgées dépendantes peut passer par d'autres canaux que l'hébergement en établissement. D'autre part, si la prévalence de la dépendance augmente bien de manière forte avec l'âge, surtout

1. NEISS Martine, « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées : une croissance ralentie », *Informations rapides*, n° 102, septembre 1998, SESI

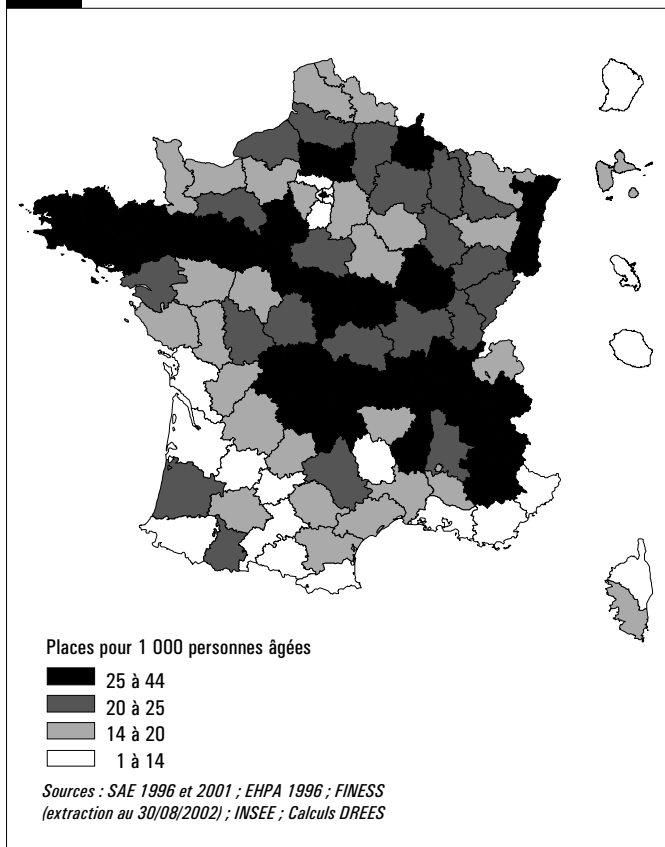
2. Par rapport au document de travail « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées, enquête EHPA, situation au 31/12/1996 », paru en 1998, le taux d'équipement a été recalculé en rapportant le nombre de places au 31/12/1996 à la population des 75 ans ou plus au 01/01/1997, population ré-estimée par l'INSEE à la suite du recensement de population de 1999.

Ce recalage aboutit à une légère baisse du taux d'équipement moyen par rapport à celui qui avait été calculé précédemment en rapportant le nombre de places à la population des 75 ans ou plus à la date du recensement de 1990 : 166 places au lieu de 168,5 pour 1 000.

**C.05** nombre de places en maisons de retraites (pour 1000 habitants de 75 ans ou plus)



**C.06** nombre de places en unités de soins de longue durée (pour 1000 habitants de 75 ans ou plus)





T  
01

nombre et répartition des places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus selon la catégorie et le statut juridique de l'établissement

Départements		Places en logements-foyers		Places en maisons de retraite ou hospice		Places en unités de soins de longue durée		Public		Privé		Nombre de places pour 1 000 personnes âgées en 2001-2002	Nombre de places pour 1 000 personnes âgées en 1996
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
01	AIN	23	12	141	72	32	16	120	61	76	39	196	223
02	AISNE	15	10	126	78	20	12	107	66	54	34	161	169
03	ALLIER	13	9	105	75	22	16	97	70	42	30	139	155
04	ALPES DE HAUTE PROVENCE	22	14	105	67	30	19	88	56	68	44	157	175
05	HAUTES-ALPES	30	25	59	49	32	26	89	74	31	26	121	132
06	ALPES-MARITIMES	9	8	93	85	8	7	40	36	71	64	110	115
07	ARDECHE	79	34	108	47	44	19	164	71	68	29	232	244
08	ARDENNES	25	18	85	63	25	18	102	76	32	24	134	152
09	ARIEGE	36	30	74	62	9	8	93	78	26	22	119	128
10	AUBE	21	14	110	75	16	11	102	70	44	30	146	146
11	AUDE	20	20	63	63	17	17	61	61	39	39	100	109
12	AVEYRON	21	12	127	62	20	12	95	57	73	43	168	192
13	BOUCHES-DU-RHONE	17	16	78	75	7	7	24	23	78	77	101	108
14	CALVADOS	43	23	127	68	16	8	111	60	74	40	186	210
15	CANTAL	19	12	108	70	27	17	105	68	48	32	153	162
16	CHARENTE	30	19	112	70	18	11	98	61	62	39	161	177
17	CHARENTE-MARITIME	22	17	103	77	9	7	66	49	68	51	135	148
18	CHER	24	15	105	66	29	19	119	75	40	25	159	161
19	CORREZE	18	13	92	7	29	21	111	80	27	20	138	153
21	COTE-D'OR	33	22	91	61	26	17	74	49	76	51	150	173
22	COTES-D'ARMOR	76	42	76	42	28	16	136	76	44	24	180	206
23	CREUSE	5	3	107	71	38	25	128	85	23	15	150	158
24	DORDOGNE	20	14	108	76	14	10	98	69	44	31	142	157
25	DOUBS	47	35	67	50	21	15	96	72	38	28	134	131
26	DROME	26	18	93	65	24	17	60	42	82	58	143	160
27	EURE	53	27	130	66	14	7	142	72	55	28	197	223
28	EURE-ET-LOIR	15	9	124	73	30	18	106	63	63	37	169	192
29	FINISTERE	40	24	99	61	25	15	119	73	44	27	164	182
2A	CORSE DU SUD	9	15	31	55	17	30	23	42	33	58	56	60
2B	HAUTE-CORSE	17	25	37	57	12	18	12	18	54	82	65	61
30	GARD	35	26	83	62	15	11	73	55	60	45	132	137
31	HAUTE-GARONNE	32	25	86	69	7	6	49	39	76	61	125	132
32	GERS	21	17	87	69	17	14	93	74	32	26	125	133
33	GIRONDE	43	30	95	66	7	5	51	35	94	65	145	174
34	HERAULT	35	29	70	59	14	12	66	55	53	45	119	126
35	ILLE-ET-VILAINE	53	27	112	58	28	14	120	62	72	38	193	225
36	INDRE	14	10	105	74	22	16	100	71	41	29	141	150
37	INDRE-ET-LOIRE	29	18	113	72	16	10	105	67	52	33	157	180
38	ISERE	70	39	80	45	27	15	139	79	38	21	177	169
39	JURA	37	24	96	62	23	15	118	75	38	25	156	160
40	LANDES	35	27	75	58	20	15	110	85	19	15	130	143
41	LOIR-ET-CHER	14	9	112	71	31	20	126	80	32	20	158	170
42	LOIRE	49	27	109	60	25	14	124	67	60	33	183	203
43	HAUTE-LOIRE	10	5	168	86	18	9	126	65	69	35	195	220
44	LOIRE-ATLANTIQUE	22	12	139	75	23	13	68	37	117	63	184	211
45	LOIRET	23	16	104	71	20	13	100	68	47	32	147	162
46	LOT	37	24	105	67	14	9	121	77	35	23	156	174
47	LOT-ET-GARONNE	22	18	88	73	10	8	90	76	29	24	120	137
48	LOZERE	78	29	178	66	12	5	195	72	74	28	269	250
49	MAINE-ET-LOIRE	61	26	158	67	16	7	141	60	95	40	236	273

6

		Places en logements-foyers		Places en maisons de retraite ou hospice		Places en unités de soins de longue durée		Public		Privé		Nombre de places pour 1 000 personnes âgées en 2001-2002	Nombre de places pour 1 000 personnes âgées en 1996
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
50	MANCHE	28	18	112	70	19	12	117	74	42	26	159	181
51	MARNE	53	28	115	60	24	13	110	57	82	43	192	219
52	HAUTE-MARNE	25	20	79	62	23	18	110	87	17	13	127	142
53	MAYENNE	29	14	143	72	28	14	171	86	28	14	199	217
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	55	31	98	56	24	13	112	64	63	36	176	197
55	MEUSE	28	18	107	67	24	15	151	94	9	6	160	171
56	MORBIHAN	71	40	80	46	25	14	141	80	35	20	176	209
57	MOSELLE	46	29	92	59	17	11	46	30	109	70	156	174
58	NIEVRE	23	15	102	66	30	19	112	73	42	27	154	159
59	NORD	47	31	86	57	18	12	103	68	48	32	151	170
60	OISE	50	26	115	60	25	13	103	54	86	46	190	206
61	ORNE	31	16	145	73	22	11	126	64	72	36	198	228
62	PAS-DE-CALAIS	39	32	67	54	18	15	79	64	45	36	124	135
63	PUY-DE-DOME	23	15	101	67	27	18	115	76	36	24	151	171
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	13	10	100	81	11	9	39	32	85	68	124	139
65	HAUTES-PYRENEES	7	5	108	80	20	15	77	57	57	43	134	134
66	PYRENEES-ORIENTALES	19	20	67	71	8	8	47	51	46	49	94	99
67	BAS-RHIN	32	18	110	61	38	21	78	43	101	57	179	196
68	HAUT-RHIN	40	20	119	60	40	20	103	52	96	48	199	225
69	RHONE	56	31	98	54	26	14	90	50	89	50	180	182
70	HAUTE-SAONE	25	18	93	67	21	15	88	63	51	37	138	159
71	SAONE-ET-LOIRE	38	22	119	67	20	11	128	72	50	28	177	193
72	SARTHE	43	24	108	61	28	16	139	78	40	22	178	204
73	SAVOIE	59	35	83	50	25	15	137	82	30	18	167	176
74	HAUTE-SAVOIE	26	21	78	63	19	16	102	83	21	17	124	139
75	PARIS	37	34	39	36	32	30	71	66	37	34	108	105
76	SEINE-MARITIME	90	43	98	46	23	11	151	72	60	28	211	235
77	SEINE-ET-MARNE	38	21	125	70	16	9	89	49	91	51	179	194
78	YVELINES	51	28	116	63	16	9	81	44	102	56	182	218
79	DEUX-SEVRES	34	18	139	74	14	8	145	77	42	23	187	210
80	SOMME	6	4	109	79	24	17	110	79	29	21	139	151
81	TARN	9	6	118	84	14	10	81	58	60	42	142	147
82	TARN-ET-GARONNE	15	12	98	80	10	8	87	71	36	29	123	139
83	VAR	23	20	82	71	10	9	49	43	65	57	115	123
84	VAUCLUSE	38	27	87	62	15	11	72	52	68	48	140	156
85	VENDEE	121	60	64	31	18	9	177	87	27	13	204	222
86	VIENNE	47	32	79	54	21	14	103	70	44	30	147	161
87	HAUTE-VIENNE	16	12	80	63	31	25	116	91	12	9	128	123
88	VOSGES	25	13	152	78	18	9	148	76	47	24	195	214
89	YONNE	10	5	161	86	16	9	112	60	76	40	188	208
90	TERRITOIRE DE BELFORT	50	32	66	42	41	26	51	32	106	68	157	130
91	ESSONNE	60	34	108	61	8	5	63	36	112	64	176	190
92	HAUTS-DE-SEINE	37	30	78	63	8	7	53	43	71	57	124	129
93	SEINE-SAINT-DENIS	45	46	48	49	5	5	57	57	42	43	99	110
94	VAL DE MARNE	50	42	67	56	1	1	64	54	54	46	118	124
95	VAL D'OISE	58	33	105	60	12	7	68	39	106	61	175	196
9A	GUADELOUPE	7	23	7	22	17	56	22	71	9	29	31	
9B	MARTINIQUE	3	6	43	77	10	17	38	68	18	32	56	
9C	GUYANE	47	38	69	55	9	7	93	74	33	26	126	
9D	REUNION	0	0	58	93	4	7	18	30	44	70	62	
	<b>METROPOLE</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>96</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>92</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>40</b>	<b>152</b>	<b>166</b>
	<b>FRANCE ENTIERE</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>95</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>91</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>151</b>	

Sources : SAE 1996 et 2001 ; EHPA 1996 ; FINESS (extraction au 30/08/2002) ; INSEE ; Calculs DREES.

à partir de 75-80 ans, les gains d'espérance de vie sans dépendance ont été, au cours de la décennie 90, supérieurs aux gains d'espérance de vie et, en particulier, pour les plus de 80 ans. Selon les études de la DREES<sup>3</sup>, entre 1990 et 1999, le nombre de personnes lourdement dépendantes physiquement est ainsi passé de 670 000 à 600 000, tandis que sur la même période, la population âgée de 65 ans et plus passait de 7,9 millions environ à 9,4 millions, soit une diminution globale de la prévalence de la dépendance physique lourde de 8,5 % à 6,4 %.

La décroissance entre 1996 et 2002 du nombre de places en EHPA pour 1 000 habitants âgés de 75 ans ou plus a concerné la presque totalité des départements métropolitains. D'une part, alors que la population des 75 ans ou plus a augmenté dans tous les départements, le nombre de places a en revanche diminué ou est resté

stable dans près de la moitié d'entre eux. D'autre part, dans les départements où le nombre de places a augmenté, il a en général progressé, en moyenne annuelle, à un rythme moindre que celui de la population des personnes âgées de 75 ans ou plus.

Six départements ont toutefois connu une augmentation annuelle moyenne du nombre de places au même rythme ou à un rythme plus élevé que celui de leur population âgée de 75 ans ou plus : l'Isère, la Haute-Vienne, la Haute-Corse, la Lozère, Paris et le Territoire de Belfort. Pour quatre d'entre eux (Haute-Vienne, Haute-Corse, Paris et Territoire de Belfort), il s'agit d'un rattrapage relativement à la moyenne nationale, puisqu'ils faisaient partie en 1996 du quart des départements ayant les taux d'équipement en places d'EHPA les plus faibles. Parmi eux, c'est le Territoire de

Belfort qui semble avoir le plus progressé en nombre de places installées, puisqu'en 2002, il se situe dans la moitié des départements les mieux équipés. Les deux autres départements ayant connu une évolution positive, l'Isère et la Lozère, étaient déjà relativement bien équipés en 1996 au regard de leur population âgée, et comparés aux autres départements métropolitains. ●

3. BONTOUX O., COLIN C. et KERJOSSE R. (2002), « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 », *Études et Résultats*, n° 160, DREES.

Ces évolutions ne retracent cependant pas celle de la dépendance psychique, qui a pu conduire à accroître les besoins d'hébergement des personnes âgées en établissement, de manière permanente, en accueil temporaire ou en accueil de jour.

### Pour en savoir plus

Les personnes âgées : caractéristiques, dénombrement et projections

- COLIN C., « Le nombre de personnes âgées dépendantes - d'après l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance », *Études et Résultats*, n° 94, décembre 2000, DREES.
- BRUTEL C., « Projections de la population à l'horizon 2050 », *Insee Première*, n°762, mars 2001, Insee.
- BONTOUX O., COLIN C. et KERJOSSE R. (2002), « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 », *Études et Résultats*, n° 160, février 2002, DREES.

Les établissements pour personnes âgées - L'accueil familial

- NEISS M., « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées, enquête EHPA, situation au 31.12.1996 », *Documents et statistiques*, n° 297, SESI.
- NEISS M., « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées : une croissance ralentie », *Informations Rapides*, n° 102, septembre 1998, SESI.
- BUISSON G., CARRASCO V., COLDEFY M., THOMSON E., TRIGANO L., « L'activité des établissements de santé en 2001 en hospitalisation complète et partielle », *Études et Résultats*, n° 238, mai 2003, DREES.
- ALIAGA C. et WOITRAIN E.: « L'accueil familial de personnes âgées et d'adultes handicapés », *Études et Résultats*, n° 31, septembre 1999, DREES.

Les résidents

- ALIAGA C. et NEISS M., « Les relations familiales et sociales des personnes âgées résidant en établissement », *Études et Résultats*, n° 35, octobre 1999, DREES.
- DESEQUELLES A. et BROUARD N., « Le réseau familial des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile ou en établissement », *Population*, 2003, INED.
- DUFOUR-KIPPELEN S., « Les incapacités des personnes de 60 ans et plus résidant en établissement », *Études et Résultats*, n° 138, octobre 2001, DREES.
- DUFOUR-KIPPELEN S. et MESRINE A. « Les personnes âgées en établissement », *Revue française des Affaires sociales*, n°1-2, janvier-juin 2003, DREES.
- EENSCHOOTEN M., « Les personnes âgées en établissement en 1998 : catégories sociales et revenus », *Études et Résultats*, n° 108, mars 2001, DREES.
- EENSCHOOTEN M., « L'animation dans les établissements d'hébergement de personnes âgées », *Dossiers solidarité et santé (les personnes âgées entre aide à domicile et établissement)*, n° 1, janvier-mars 2003, DREES.